



non renouvellement du bail par le bailleur

Par **severine66**, le **24/03/2010** à **14:21**

bonjour,

mes parents âgés de 63 ans chacuns viennent d'etre avertis par huissier que leur bail locatif ne serait pas renouveler pour cause de saisie du bien immobilier.

l'agence qui gère l'appartement qu'occupe mes parents est elle dans l'obligation de proposer un autre logement a mes parents?

Par **dobaimmo**, le **24/03/2010** à **15:59**

Bonjour

la saisie n'est pas une cause de non renouvellement de bail.

pouvez vous nous retranscrire exactement ce qui est mis dans le congé donné par huissier (à moins que ce ne soit qu'une simple lettre ?)

Cordialement